

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST ALENCONNAIS  
DU 11 OCTOBRE 2012.**

L'an deux mil douze,

**Le onze octobre à vingt heures trente,**

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'EST ALENCONNAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Larré sous la présidence de Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE, Président.

Date de convocation du conseil de communauté : 3 octobre 2012.

Etaient présents : Mr BELLIER, Mr DUDOUIT, Mr CHATELLIER, Mme HESLOIN (Suppléante de Mr LIBERT, excusé), Mr BERTHELOT, Mr LAMBERT, Mr LARCHEVEQUE, Mr LASCOUTOUNAS, Mr BOISSEAU (Suppléant de Mr THULLIEZ, excusé), Mr CHAPPON, Mme DAGOREAU, Mme TROLIO, Mr LEROUX, Mr RONDEAU, Mme ERNOU (Suppléante de Mr LAMBERT), Mr LEBRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : Mr DELANGLE.

Secrétaire de séance : Mr Pierre CHATELLIER.

En début de séance, Monsieur le Président propose d'adopter le procès verbal de la réunion du 18 septembre 2012. Deux modifications ont été apportées à la demande de Madame Michèle TROLIO, représentante de la Commune de Radon. Monsieur le Président lui rappelle que toutes les interventions des élus ne peuvent pas être reportées sur le procès verbal mot à mot.

**AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE ETABLI POUR L'EXTENSION DE LA COMMUNAUTE URBAINE AVEC INTEGRATION DE 16 COMMUNES.**

L'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de l'extension de la Communauté Urbaine d'Alençon a été notifié à la communauté de communes (CDC) de l'Est Alençonnais le 16 juillet 2012.

Six communes de la CDC sont incluses dans ce projet de périmètre. Aussi, de ce fait, cet arrêté doit être soumis pour avis au conseil communautaire de la communauté de communes de l'Est Alençonnais.

Après avoir pris connaissance de cet arrêté et après en avoir délibéré,

Avec 1 abstention, 5 voix contre et 10 voix pour, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Est Alençonnais émet un avis favorable au projet de périmètre établi pour l'extension de la Communauté Urbaine d'Alençon avec intégration de 16 communes.

*Remarques :*

*Le mardi 9 octobre 2012, les maires des communes qui vont intégrer la CUA ont été invités à une réunion de synthèse des discussions en cours.*

*Cette réunion n'a pas apporté de nouveaux éléments. Des points sensibles, notamment la hausse de la fiscalité et la durée de lissage, le calcul de l'allocation de compensation et le contenu de la compétence éclairage public, ne sont pas figés.*

*Monsieur Jean-Patrick LEROUX, Maire de la Commune de Semallé, précise : « Toutes les communes actuelles de la CUA ne sont pas favorables à l'amortissement prévu sur les points lumineux par exemple ».*

*Monsieur le Président considère cependant que de grands principes seront conservés et qu'il sera possible de revenir sur les montants à condition de faire partie des groupes de travail dès janvier 2013. A la CUA, toutes les communes sont représentées au sein des commissions et du bureau.*

*Monsieur Alain BERTHELOT, Maire de la commune de Larré, manifeste son indignation : « L'intégration de nos communes à la CUA est un projet important. Les gens chargés d'établir le lien entre nos communes et la CUA doivent être honnêtes. Je n'accepte pas les changements de compétences, non discutés, entre la réunion publique à Radon le 4 septembre et celle du 25 septembre à la CDC. Je considère que Monsieur AÏVAR n'a pas été correct. A la réunion du 25, je lui ai d'ailleurs posé cette question « Avez-vous encore des choses cachées dans vos cartons ? ». Je suis contre cette méthode. Cette restructuration ne convient pas à la Commune de Larré. Aujourd'hui je n'ai pas de réponse à apporter aux habitants quant aux raisons positives d'adhérer à la CU. »*

*Monsieur le Président rappelle que la date de la réunion publique a été fixée par la CUA afin qu'elle intervienne dans les délais liés aux votes des projets de périmètre par les communes. Il souligne d'autre part que certains maires de la CUA ont été très surpris par ces changements de compétences.*

*Monsieur Alain BERTHELOT et Madame Michèle TROLIO, présents au dernier conseil communautaire de la CUA, confirment ces faits.*

*Le projet d'adhésion à la CUA ayant déjà fait l'objet de nombreux débats, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

*☑ En fin de réunion deux points concernant l'intégration à la CUA sont à nouveau abordés :*

- L'allocation de compensation n'est pas indexée sur le coût de la vie – Ce n'est pas prévu par la loi ;*
- La CUA prend directement en charge les emprunts de la CDC.*

*Pour faciliter la répartition du dernier emprunt de 210 000 €, les travaux réalisés sous le préau de Hauterive pourraient être financés par les fonds libres.*

## **VENTE DU LOCAL ADMINISTRATIF DE LA CDC A LA COMMUNE DE LARRÉ.**

Le projet d'intégration des communes de l'Est Alençonnais à la Communauté Urbaine d'Alençon impliquera une dissolution de la Communauté de Communes. Les élus travaillent sur les conséquences de cette dissolution tant au niveau de l'actif que du passif. C'est dans ce cadre qu'ils ont proposé à la commune de Larré de faire l'acquisition du local administratif et de son logement pour la somme de 150 000 €.

Le 5 octobre dernier, le conseil municipal de Larré s'est prononcé favorablement à cette proposition.

Après avoir délibéré, avec 2 abstentions et 14 voix pour, le conseil communautaire :

1/ décide de vendre à la commune de Larré l'immeuble désigné ci-dessus et cadastré ZB N°131 pour la somme de 150 000 € sachant que tous les frais d'achat seront réglés par l'acquéreur ;

2/ donne tous pouvoirs à Monsieur le Président à l'effet de signer toutes les pièces relatives à cette vente.

*Remarque :*

*Les deux abstentions concernent les représentants de la Commune de Larré.*

**CONSTRUCTION DE LOCAUX INTERCOMMUNAUX DESTINES AU CENTRE DE LOISIRS SUR LA COMMUNE DE RADON – ACHAT DU MATERIEL LIE A LA SECURITE.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les locaux intercommunaux destinés au centre de loisirs sur la commune de Radon sont achevés. Aussi, il convient d'acheter le matériel nécessaire pour assurer la sécurité des futurs occupants.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, et après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire acceptent un devis de SICLI de 855.40 € TTC pour la fourniture et la pose de 4 extincteurs ainsi que le matériel relatif aux consignes.

Cette dépense sera payée sur les crédits inscrits au compte 60632 «Fourniture de petit équipement» de la section de fonctionnement du BP 2012.

*Remarque :*

*Par délibération en date du 18 septembre 2012, des travaux de réfection de la place, située entre les locaux destinés au CLSH et le foyer rural, étaient acceptés. La surface prévue a été augmentée pour revenir au niveau de la proposition initiale modifiée à tort par SICA. La surface remise en état sera donc de 187 m<sup>2</sup> portant ainsi le coût des travaux à 1 721.16 € TTC.*

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE (ODC) DE L'ORNE – ANNEE 2013.**

Monsieur le Président présente aux membres présents le programme de la saison culturelle élaboré en collaboration avec l'Office Départemental de la Culture de l'Orne pour l'année 2013. Il donne lecture de la convention de partenariat pour l'organisation de 3 spectacles programmés entre janvier et juin 2013 dans le cadre de la programmation relative à l'année scolaire 2013-2013.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

1/ donne son accord sur le programme de la saison culturelle présenté,

2/ autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2013 avec l'ODC prévoyant le règlement des prestations en novembre 2012.

*Remarques :*

*\* Comme indiqué au procès verbal du conseil communautaire du 12 juin 2012, Monsieur le Président rappelle que malgré le projet d'intégration à la CUA, les maires réunis en bureau le 29 mai dernier s'étaient prononcés favorablement au maintien de la programmation 2013.*

*\* Concernant le transport, il est demandé à Monsieur le Président d'étudier la possibilité de payer par avance les transports aux communes.*

*\* La même possibilité doit être étudiée pour les séances de piscine et le transport.*

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ENTRETIEN.**

La convention de mise à disposition par la commune de Semallé de Madame Marie-Thérèse MENOCHET, agent d'entretien qualifié, est échue depuis fin août dernier. Il convient donc de renouveler cette convention.

Considérant le projet de périmètre qui prévoit l'intégration des communes de la CDC de l'Est Alençonnais au sein de la Communauté Urbaine d'Alençon ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

1/ donne son accord pour la mise à disposition de Madame Marie-Thérèse MENOCHET, agent d'entretien qualifié de la Commune de Semallé auprès de la Communauté de Communes de l'Est Alençonnais pour une durée de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 et à raison de deux heures par semaine.

2/ autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer avec le Maire de Semallé la convention de mise à disposition de l'agent.

## **DECISION MODIFICATIVE N°2/2012 – BUDGET CDC**

Monsieur le Président indique à l'assemblée que des travaux supplémentaires sont à inscrire au budget en section d'investissement car les crédits ouverts sont insuffisants.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Receveur Municipal à réaliser les opérations suivantes :

### **Section d'investissement**

Dépenses d'investissement

2158 Autres installations matériels et outillages techniques + 2 000 €  
(Aménagement plateformes conteneurs)

2031 Frais d'études + 2 100 €  
(Modification zonage Hauterive)

Recettes d'investissement

021 Virement de la section de fonctionnement + 4 100 €

### **Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement

611 Contrat de prestation de services - 4 100 €

023 Virement à la section d'investissement + 4 100 €

Cette délibération vaut décision modificative.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SCOT :**

Le 4 octobre dernier une réunion publique était organisée par la CU d'Alençon pour présenter les orientations du SCOT qui entre dans sa phase finale.

Dans le cadre de la réforme des collectivités, le SCOT devra être amendé avec les communes entrantes. Deux éventualités :

1/ La législation est modifiée pour que le SCOT soit immédiatement applicable aux nouvelles communes ;

2/ La législation n'est pas modifiée, une révision du SCOT s'impose dans le cadre d'une nouvelle procédure s'impose.

Cette dernière offrirait la possibilité aux élus des nouvelles communes de participer aux travaux au sein de la commission relative à ce dossier.

**Atelier Bois / Office National des Forêts :**

Le 28 septembre dernier, Monsieur le Président a rencontré Monsieur CHAPOULET, Directeur régional à l'ONF.

Ce dernier s'est engagé à prendre directement au nom de l'ONF le contrat de maintenance pour la pompe à chaleur et les panneaux solaires.

En juillet dernier, la CDC proposait à l'ONF d'acheter l'atelier. Par courrier en date du 24 septembre 2012, l'ONF indiquait ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

**Documents Techniques Amiantes (DTA) :**

Madame DAVOUST, d'AGETHO CONSEILS Sarl, va prendre rendez-vous avec les maires pour accéder dans les bâtiments scolaires pendant les vacances de la Toussaint.

**Extension de l'école de Ménil-Erreux/Réserve parlementaire :**

Au titre du programme 122 « Subventions pour travaux divers d'intérêt local », par arrêté du 6 août 2012, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a accordé à la CDC de l'Est Alençonnais une aide de 5 000 € pour l'extension de l'école de Ménil-Erreux.

**Voie verte :**

Un projet de passerelle sur l'A28, d'environ 800 000 €, est en cours. Le comité syndical sursoit cette décision dans l'attente d'une éventuelle adhésion de la CUA.

**OPAH :**

Une réunion du comité de pilotage est prévue le 18 octobre prochain. Plusieurs dossiers sont en cours sur le territoire de la CDC.

Cette compétence sera assurée par la CUA. Les critères retenus devront être définis.

**Voirie :**

Tous les mandatements de la CDC devant intervenir avant le 1<sup>er</sup> décembre 2012, il n'est pas envisageable d'engager de nouveaux travaux avant la fin de l'année.

La commission se réunira lundi 15 octobre 2012. Elle devra notamment réfléchir à l'organisation de la compétence voirie dans l'avenir.